

Séance Ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 19 novembre 2018 à 20h.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. QUESTIONS DU PUBLIC

- question d'ordre général;
- durée maximale : 20 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS.

4.1 ouverture de soumissions – Préparation et rédaction de rapports trimestriels d'évaluation de la qualité de l'eau brute du secteur de Gaspé-centre (prise d'eau de la rivière St-Jean) et du secteur nord (prise d'eau du lac d'Amours)

4.2 ouverture de soumission – Analyses chimiques pour suivi 2019 à l'usine de traitement des eaux usées de Gaspé

4.3 ouverture de soumissions - Vente d'équipements usagés

5. SERVICES MUNICIPAUX

5.1 Protection contre les incendies

5.2 Urbanisme, aménagement et environnement

5.3 Loisirs et culture

5.3.1 demande de fermeture et d'utilisation de rues municipales - Parade de Noël

5.4 Travaux publics

5.4.1 paiement de facture – Englobe corp. – Déversement chemin du Père-Watier

5.5 Services administratifs et aéroport

5.5.1 comptes du mois;

5.6 Services juridiques et Greffe

5.6.1 autorisation de signature - Retrait d'immeubles adjugés à la ville de Gaspé

5.7 Direction générale

5.7.1 restauration fenêtre (échantillon) - Travaux de restauration des fenêtres du Manoir Le Boutillier

5.7.2 régularisation des titres de propriété - Virées rues Jacques-Cartier et Monseigneur Leblanc

5.7.3 paiement de factures aux divers fournisseurs - Formation de glace sous les bandes - Aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard

5.7.4 uniformisation de la limite de vitesse du boulevard de Cap-des-Rosiers

5.8 Ressources humaines

5.8.1 entente hors cour dossier TAT 669786-01B-1806

6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

7. AVIS DE MOTION

7.1 amendant le règlement 1190-12 règlement concernant la circulation et le stationnement en modifiant les annexes A et B

7.2 décrétant une dépense d'une somme de 944 623 \$ et un emprunt de 944 623 \$ pour la conversion du système d'éclairage public de la ville à la technologie DEL

8. RAPPORT DES COMITÉS

8.1 comité consultatif d'urbanisme;

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE



**Isabelle Vézina,
Greffière**